



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES JEUNES & TECHNIQUE

PROCES VERBAL N° 14

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission Départementale des Jeunes & Technique sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans **le délai de 7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.

§§§§

ADOPTION DES PROCES-VERBAUX

Le procès-verbal n° 13 est adopté sous réserve des corrections ci-après

Plateaux U11 du 13 Janvier 2018

Secteur 4A après-midi

La commission inflige une amende de 75€ au lieu de 30€ à l'US LUNERAY pour forfait sur le terrain.

Plateaux U11 du 27 Janvier 2018

Secteur 7 après-midi

La commission inflige une amende de 75€ au lieu de 30€ à l'US SAINT LAURENT EN CAUX pour forfait sur le terrain.

Secteur 4A après-midi

La commission inflige une amende de 75€ au lieu de 30€ à l'ENTENTE VIENNE ET SAÂNE pour forfait sur le terrain.

§§§§



ANTENNE DE DIEPPE

Réunion restreinte du : 12 mars 2018

A : 9 h 00

Lieu : Antenne de Dieppe

Présidence : M. Michel LECONTE

Membres présents : MM. Jean-François DEPARIS, Jean-François VIOLETTE.

§§§§

HOMOLOGATION DES PLATEAUX

JOURNEE DU 20 JANVIER 2018

Plateaux U7.

Secteur 7 matin

La commission inflige une amende de 30€ à l'US HOUPEVILLE pour absence de feuille de liaison et de match après réclamation.

Plateaux U9.

Secteur 7 matin

La commission inflige une amende de 30€ à l'A HOULME BONDEVILLAISE FC pour absence de feuille de liaison et de match après réclamation.

Plateaux U11.

Plateaux annulés : BACQUEVILLE-EN-CAUX

§§§§

JOURNEE DU 27 JANVIER 2018

Plateaux U9.

Secteur 4 après-midi

La commission inflige une amende de 30€ au NEUVILLE AC pour absence de feuille de liaison et de match après réclamation.



Plateaux U11.

Secteur 7A matin

La commission inflige une amende de 30€ à l'US ST JEAN DU CARDONNAY FRESQUIESNNES pour absence de feuille de liaison et de match après réclamation.

Secteur 7B matin

La commission inflige une amende de 30€ à l'US HOUPEVILLE pour absence de feuille de liaison et de match après réclamation.

§§§§

JOURNEE DU 17 FÉVRIER 2018

Plateaux U7.

La feuille de liaison et de matchs manquante pour les plateaux suivants a été réclamée aux clubs organisateurs :

* JANVAL

* O PAVILLY

La feuille de liaison est à faire parvenir au district (antenne de Dieppe) avant le 26 mars 2018, sous peine de sanction.

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

Secteur 4 après-midi

La commission inflige une amende de 30€ à l'ES ARQUES-LA-BATAILLE pour Forfait non déclaré dans les délais.

La commission inflige une amende de 5€ à l'US LUNERAY pour manque licence éducateur.

La commission inflige une amende de 15€ au CA LONGUEVILLE-SUR-SCIE pour manque licences joueurs et éducateur.

Secteur 5 après-midi

La commission inflige une amende de 10€ à l'US CRIEL-SUR-MER pour manque licences éducateurs.

La commission inflige une amende de 5€ à l'AS LE TRÉPORT pour manque licence joueur.

La commission inflige une amende de 10€ au GS FOUCARMONT RÉALCAMP pour manque licences joueurs.

La commission inflige une amende de 30€ à l'US LONDINIÈRES pour manque licences joueurs et éducateur.

La commission inflige une amende de 10€ à l'US MESNIÈRES-EN-BRAY pour manque licences éducateurs.

La commission inflige une amende de 30€ au FC NEUFCHATEL-EN-BRAY pour manque licences joueurs et éducateur.



Plateaux U9.

La feuille de liaison et de matchs manquante pour les plateaux suivants a été réclamée aux clubs organisateurs :

- * JS SAINT-NICOLAS D'ALIERMONT
- * O PAVILLY
- * FC BARENTIN
- * FRESQUIENNES
- * FUSC BOIS-GUILLAUME

La feuille de liaison est à faire parvenir au district (antenne de Dieppe) avant le 26 mars 2018, sous peine de sanction.

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

Secteur 5 après-midi

La commission inflige une amende de 5€ à l'AS PLATEAU ASSOCIATION pour manque licence éducateur.

La commission inflige une amende de 10€ à l'US LONDINIÈRES pour manque licences éducateurs.

La commission inflige une amende de 10€ à l'US CRIEL-SUR-MER pour manque licences joueurs.

Plateaux U11.

Plateau annulé : FC DIEPPE.

La feuille de liaison et de matchs manquante pour les plateaux suivants a été réclamée aux clubs organisateurs :

- * NEUVILLE-LES-DIEPPE
- * AH LE HOULME BONDEVILLE FC
- * FUSC BOIS-GUILLAUME

La feuille de liaison est à faire parvenir au district (antenne de Dieppe) avant le 26 mars 2018, sous peine de sanction.

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

Secteur 4A après-midi

La commission inflige une amende de 5€ à l'ES ARQUES-LA-BATAILLE pour manque licence éducateur.

La commission inflige une amende de 5€ à l'ES ARQUES-LA-BATAILLE pour manque licence éducateur.

Secteur 4B après-midi

La commission inflige une amende de 5€ à l'ENTENTE VIENNE & SAÛNE pour manque licence éducateur.

Secteur 5 après-midi

La commission inflige une amende de 50€ à l'US LONDINIÈRES pour Forfait déclaré dans les délais.

Secteur 7A matin

La commission inflige une amende de 5€ à ISNEAUVILLE FC pour manque licence éducateur.

§§§§

Prochaine réunion restreinte de l'antenne de Dieppe - Lundi 26 mars 2018

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : ☎ 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



ANTENNE DU HAVRE

Réunion restreinte du : 23 février 2018

A : 9h00

Lieu : Antenne du Havre

Présidence : M. Raphaël GRIEU

Membres présents : MM. Pierre COLLETTE, Damien CROCHEMORE

§§§§

HOMOLOGATION DES PLATEAUX

JOURNEE DU 17 FEVRIER 2018

Plateaux U11 - Secteur 1 Groupe B

La commission inflige :

- une amende de 5€ au club de l'AS SAINTE-ADRESSE BUT pour licence manquante dirigeant.
- une amende de 7€ au club de l'OH TREFILIERIES NEIGES pour insuffisance dans la feuille de match + 5€ pour licence manquante dirigeant.

Plateaux U11 - Secteur 1 Groupe C

La commission inflige :

Une amende de 5€ au club du HAVRE CAUCRIAUVILLE S pour licence manquante joueur.

Plateaux U11 - Secteur 2 Groupe A

La commission inflige :

Une amende de 20€ au club de NORMANVILLE pour licences manquantes joueurs et dirigeant.

Plateaux U11 - Secteur 3 Groupe A

La Commission inflige :

- une amende de 7€ au club de l'ES ETOUTTEVILLE YVECRIQUE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match.

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

Plateaux U7

Rien à signaler.

Plateaux U9

Rien à signaler

§§§§



ANTENNE DE ROUEN

Réunion restreinte du : lundi 5 mars 2018

A : 17h00

Lieu : siège du DFSM Antenne du Havre

Membres présents : MM. Michel MONNIER, Vincent ALVAREZ, Michel LEFRANCOIS, Arnaud NUNES, Jacques DOMONT,

§§§

HOMOLOGATION DU 2^{ème} TOUR DU CHALLENGE JEAN VINCENT

Centre de MAISON DES JEUNES QUARTIER GRIEU VALLON SUISSE

Réclamation de MAISON DE QUARTIER GRIEU VALLON et du CO CLEON

La commission>, pris connaissance de la décision de la Commission Départementale des Règlements et Contentieux lors de sa réunion du 27 février 2018, homologue le plateau sur les résultats acquis sur le terrain.

Centre de l'AL DEVILLE MAROMME :

Réclamation de l'AL DEVILLE MAROMME

La commission a refait jongler les joueurs de l'AL DEVILLE MAROMME, en présence des dirigeants de l'AS GOURNAY EN BRAY et homologue le plateau

Centre du GCO BIHOREL :

Réclamation du FC BOOS

La commission estimant que la jonglerie n'a pas été régulièrement effectuée, décide de faire rejongler les joueurs du GCO BIHOREL et du FC BOOS et met le plateau en instance d'homologation

Centre de l'AS MADRILLET CHATEAU BLANC :

L'équipe de l'AS GOURNAY EN BRAY (3) a prévenu, dans les formes règlementaires, qu'elle serait absente.

La commission déclare forfait l'AS GOURNAY EN BRAY (3) forfait et inflige une amende de 50€ à l'AS GOURNAY EN BRAY (annexe financière du DFSM)

Centre du SAINT AUBIN FC :

Absence de l'équipe du PLATEAUX QUINCAMPOIX FC (1)

La commission déclare forfait le PLATEAU QUINCAMPOIX FC (1) et inflige une amende de 75€ au PLATEAU QUINCAMPOIX FC (annexe financière du DFSM).

Centre du CO CLEON :

La commission inflige une amende de 5€ à l'US QUEVILLY ROUEN METROPOLE et au CO CLEON pour 1 licence manquante (joueur ou dirigeant) (annexe financière du DFSM).



Les qualifiés pour la finale de l'antenne de Rouen sont :

- FC ROUEN 1899 (1)
- US QUEVILLY ROUEN METROPOLE (1)
- FUSC BOIS GUILLAUME (1)
- MONT SAINT AIGNAN FC (1)
- FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY (1)
- AS MADRILLET CHT BLANC (1)
- CO CLEON (1)
- AC BRAY EST (1)
- CMS OISSEL (1)
- RC CAUDEBEC (1)
- AS GOURNAY EN BRAY (1)
- GRAND QUEVILLY FC (1)
- SAINT AUBIN FC (1)
- S SOTTEVILLE CC (1)
- ROUEN SAPINS FC GM (1)
- GCO BIHOREL (1) ou FC BOOS (1)

Les 6 premiers de la finale de l'antenne de Rouen seront qualifiés pour la finale départementale du challenge.

§§§

HOMOLOGATION DES PLATEAUX

CONTROLE DES FEUILLES DES PLATEAUX U11

JOURNEE DU 17 FEVRIER 2018

Secteur 6 - groupe A

Centre de l'ASL FERRIERES EN BRAY :

L'équipe de l'ASL FERRIERES EN BRAY (1) a prévenu, dans les formes règlementaires, qu'elle serait absente, La commission déclare forfait l'ASL FERRIERES EN BRAY (1) et inflige une amende de 50€ à L'ASL FERRIERES EN BRAY (annexe financière du DFSM).

Centre du FC VILLAGES PREAUX :

Absence sur le terrain de l'équipe de l'AS BUCHY (2).

La commission déclare forfait l'AS BUCHY (2) et inflige une amende de 75€ à l'AS BUCHY (annexe financière du DFSM).

Secteur 8 - groupe A

Tous les plateaux sont homologués.



Secteur 8 - groupe B

Tous les plateaux sont homologués.

Centre de OISSEL

La commission inflige une amende de 10€ à l'US GRAMMONT pour 2 licences manquantes (joueur ou dirigeant) (annexe financière du DFSM).

Secteur 8 - groupe C

Centre de l'US QUEVILLY ROUEN METROPOLE

L'équipe de l'EN AVANT SAINT PIERRE a prévenu, dans les formes réglementaires, qu'elle serait absente. La commission déclare forfait l'EN AVANT SAINT PIERRE et inflige une amende de 50€ à l'EN AVANT SAINT PIERRE (annexe financière du DFSM).

Tous les autres plateaux sont homologués.

Centre de l'ASC YMARE

La commission inflige une amende de 10€ au STADE DE GRAND QUEVILLY pour 2 licences manquantes (joueur ou dirigeant) (annexe financière du DFSM).

Secteur 8 - groupe D

Tous les plateaux sont homologués.

Secteur 8 - groupe E

Tous les plateaux sont homologués.

Centre de MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE :

La commission inflige une amende de 10€ à l'US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE pour 2 licences manquantes (joueur ou dirigeant) (annexe financière du DFSM).

La commission inflige une amende de 20€ à l'AS MADRILLET CHATEAU BLANC pour 4 licences manquantes (joueur ou dirigeant) (annexe financière du DFSM)

§§§

CONTROLE DES FEUILLES DES PLATEAUX U9

JOURNEE DU 17 FEVRIER 2018

Secteur 8

Centre de SOTTEVILLE LES ROUEN

Absence sur le terrain de l'équipe de l'AS MDRILLET CHATEAU BLANC FEMININ

La commission déclare forfait l'AS MADRILLET CHATEAU BLANC FEMININ et inflige une amende de 45€ à l'AS MDRILLET CHATEAU BLANC (annexe financière du DFSM).



Absence sur le terrain de l'équipe de l'AS LA LONDE

La commission déclare forfait l'AS LA LONDE forfait sur le terrain et inflige une amende de 45€ à l'AS LA LONDE (annexe financière du DFSM).

Centre du MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE

La commission inflige une amende de 10€ au FC BOOS pour 2 licences manquantes (joueur ou dirigeant) (annexe financière du DFSM).

Absence sur le terrain de l'équipe de MAISON DES JEUNES QUARTIER GRIEU VALLON SUISSE.

La commission déclare forfait MAISON DES JEUNES QUARTIER GRIEU VALLON SUISSE et inflige une amende de 45€ à la MJ QUARTIER GRIEU VALLON SUISSE (annexe financière du DFSM).

Centre du PETIT COURONNE

La commission inflige une amende de 75€ au CMS OISSEL pour 15 licences manquantes (joueur ou dirigeant) (annexe financière du DFSM).

§§§

CONTROLE DES FEUILLES DES PLATEAUX U7

JOURNEE DU 17 FEVRIER 2018

Secteur 6

Centre du FC VARENNE

Absence sur le terrain de l'équipe de l'ASL FERRIERES.

La commission déclare forfait l'ASL FERRIERES et inflige une amende de 30€ à l'ASL FERRIERES (annexe financière du DFSM).

L'équipe de l'AS BUCHY a prévenu, dans les formes règlementaires, qu'elle serait absente.

La commission déclare forfait l'AS BUCHY et inflige une amende de 20€ à l'AS BUCHY (annexe financière du DFSM).

Absence sur le terrain de l'équipe de l'AS GOURNAY.

La commission déclare forfait l'AS GOURNAY et inflige une amende de 30€ à l'AS GOURNAY (annexe financière du DFSM).

Secteur 8

Centre de l'AS BOUILLE MOULINEAUX

Absence sur le terrain de l'équipe de GRAND COURONNE FC.

La commission déclare forfait GRAND COURONNE FC et inflige une amende de 30€ à GRAND COURONNE FC (annexe financière du DFSM).

Centre du FC BONSECOURS SAINT LEGER

Absence sur le terrain de l'équipe de ROUEN SAPINS FC GRAND MARE.

La commission déclare forfait ROUEN SAPINS FC GRAND MARE et inflige une amende de 30€ à ROUEN SAPINS FC GRAND MARE (annexe financière du DFSM).



Centre du CMS OISSEL

La commission demande à l'US QUEVILLY ROUEN METROPOLE de faire parvenir les feuilles de composition d'équipe dans les plus brefs délais sous peine de sanctions

Centre du S SOTTEVILLE CC

L'équipe de l'EA SAINT PIERRE a prévenu, dans les formes règlementaires, qu'elle serait absente.

La commission déclare forfait l'EA SAINT PIERRE et inflige une amende de 20€ à l'EA SAINT PIERRE (annexe financière du DFSM).

Centre du SAINT AUBIN FC

Absence sur le terrain de l'équipe de l'AS LA BOUILLE MOULINEAUX.

La commission déclare forfait l'AS LA BOUILLE MOPULINEAUX et inflige une amende de 30€ à l'AS LA BOUILLE MOULINEAUX (annexe financière du DFSM).

Absence sur le terrain de l'équipe de l'AS MADRILLET CHATEAU BLANC FEMININE.

La commission déclare forfait l'AS MADRILLET CHATEAU BLANC FEMININE et inflige une amende de 30€ à l'AS MADRILLET CHATEAU BLANC FEMININE (annexe financière du DFSM).

§§§

**Le Président de la Commission,
Michel LECONTE**

**Le Vice-président (secteur du Havre),
Raphaël GRIEU**

**Le vice-président (secteur de Rouen),
Vincent ALVAREZ**

**Le secrétaire de la commission,
Jean-François DEPARIS**

**Le secrétaire (secteur du Havre),
Stéphane BREDEL**

**Le secrétaire (secteur de Rouen),
Michel MONNIER**